



REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE DU CNP DE CMF, Stomatologie et COM

INTRODUCTION

➤ LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1er janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure "indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances".

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1er janvier 2023, pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences d'une part et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques d'autre part) 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

➤ LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle"

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

➤ MÉTHODE D'ÉLABORATION

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP de CMF, Stomatologie et COM ont été définies par un comité scientifique désigné par le conseil d'administration (annexe). Pour ce travail, le CS du CNP de CMF, Stomatologie et COM a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les spécialistes puissent définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle. Le référentiel a ensuite été validé par le bureau du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être conforme à une fiche méthode de la HAS, soit répondre à des critères de labellisation des actions par le CNP suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les spécialistes pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le spécialiste de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de CMF, Stomatologie et COM devra évaluer a priori ou a posteriori ces actions "hors liste", à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (jointe en annexe), afin de permettre leur validation. Ces actions "hors liste", une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation sera mis à la disposition des spécialistes par le CNP de CMF, Stomatologie et COM. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

➤ CRITÈRES DE VALIDATION - TÉLÉSERVICE 'MaCertif'ProSanté'

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, les médecins devront avoir validé des actions, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification. Le nombre d'actions à valider pour chaque bloc est de deux actions.

Outre les attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action, le tableau du référentiel du CNP de CMF, Stomatologie et COM mentionne également les éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation d'une action.

Chaque action a pour le moment la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission Professionnelle des médecins du CNCP.

Les actions validées par chaque spécialiste seront intégrées dans espace personnel du téléservice 'MaCertif'ProSanté', piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira de facto le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP de CMF, Stomatologie et COM avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus simple possible de toutes les actions que les médecins réalisent déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNP de CMF, Stomatologie et COM a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP de CMF, Stomatologie et COM devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la Commission Professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.	Actions de formation, à caractère scientifique ou professionnel, en lien avec la spécialité et avec l'exercice professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail, FAF par exemple) et validées par le CNP	• Participation comme apprenant ou formateur (y compris communication orale lors d'une session scientifique) • POUR LES CONGRÈS : au moins 2 congrès différents sur 6 ans pour valider UNE ACTION (ou une participation à un congrès majeur ou deux participations à un congrès mineur) • POUR LES FORMATIONS HORS CONGRÈS : participation à au moins 3 sessions de FMC par an durant au moins 2 ans sur la durée de 6 ans Conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	• Fiche ressource : Voir en annexe 2 la liste indicative des congrès et autres formations de niveau national ou international, des journées régionales de formation Document preuve : attestation de participation adressée par l'organisme ;
2.	Validation d'actions de formation dans le cadre de la complétion d'une démarche d'accréditation accompagnée par l'Organisme Agréé Maxillorisq poursuivie pendant la période de 6 ans	Participant engagé auprès de l'Organisme Agréé Maxillorisq par la HAS.	Attestation d'accréditation délivrée par la HAS
3.	Actions de formation ou programmes intégrés au titre du DPC dans le cadre des Orientations prioritaires publiées par l'ANDPC proposées Maxilloform ou un autre O DPC	Participation comme apprenant ou formateur Minimum deux actions de DPC sur 6 ans pour valider une action Éligibilité de fait	Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe 3) Document preuve : attestation de participation adressée par l'ODPC formateur, transmise par l'ANDPC
4.	Formations diplômantes ou certifiantes organisées par les universités : voir liste jointe	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type	Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 1) Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire.
5.	Activités d'enseignement délivrées dans le cadre d'une université	Activité d'enseignement	Document preuve : Programme de l'enseignement avec attestation de l'établissement
6.	Activités de recherche (participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un appel d'offre international	Participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un service clinique, d'un appel d'offre régional, national ou international, d'un réseau de recherche clinique...	Document preuve : fourniture du protocole de recherche attestant sa participation en tant qu'investigateur principal ou investigateur local
7.	Maitrise de stage universitaire	Suivi de la formation à la maitrise de stage	Document de preuve : Attestation de l'Université
8.	Encadrement d'un stage de DES (Responsable de terrain de stage)	Responsable de terrain de stage	Document preuve : attestation de l'université

9.	Encadrement de thèses d'exercice et de mémoires du DES, MASTER 2 et thèses de science	Responsable de terrain de stage	Document preuve : attestation de l'université
10.	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	L'expert aura pu être nommé soit directement par l'institution ou l'agence d'état, soit par le biais du CNP lui-même sollicité par l'institution ou l'agence d'état.	Document preuve : Attestation certifiant la nomination de l'expert par l'institution ou l'agence d'état ou le CNP ayant été sollicité par l'institution ou l'agence d'état.
11.	Publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées à comité de lecture indépendant	Direction des travaux	Document preuve : l'encadrement s'entend comme ayant été Directeur ou Co-Directeur - Attestation de l'université dans laquelle le diplôme a été validé
12.	Article publié dans une revue scientifique référencée sur PubMed (en rang utile, 1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème} auteur, ou avant dernier ou dernier), et dans la liste de la Conférence des Doyens	Rédaction d'un article en rang utile, 1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème} avant dernier ou dernier auteur (1 action de ce type sur un cycle de 6 ans)	
13.	Participation effective au comité éditorial de revues scientifiques	Participation au Comité éditorial de la revue scientifique en question	Document preuve : lien avec le site internet permettant d'accéder à la composition du comité éditorial de la revue
14.	Participation au comité éditorial d'une revue scientifique référencée sur PubMed ou d'une revue pédagogique de la discipline	Participation au Comité éditorial de la revue scientifique en question	Document preuve : lien avec le site internet permettant d'accéder à la composition du comité éditorial de la revue
15.	Participation à des réunions formalisées de revue bibliographique, de type "journal club"	• Participation à au moins 6 réunions sur le cycle de certification • Réunions bibliographiques conformes à la fiche méthode HAS Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation fournie par le chef de service ou déclaration sur l'honneur par le médecin
16.	Abonnement à une revue médicale avec test de lecture		
17.	Participation à un programme intégré proposé par un ODPC Maxiloform notamment dans le cadre des OP	Analyse de situations cliniques, Programme de simulation en santé : jeux pédagogiques de rôle (type ECOS), Tests de Concordance de Scripts (2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans)	Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-11/test_de_concordance_de_script.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-10/rapport_mettre_en_oeuvre_la_collaboration_entre_les_structures_de_simulation_en_sante_et_les_structures_de_soins.pdf Document preuve : Attestation de l'ODPC
18.	Action hors liste	Possibilité pour le médecin de proposer une action (hors liste) à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider la demande comme prévu dans le préambule	À évaluer/valider par le CNP

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Complétion d'une démarche d'accréditation avec l'organisme agréé de la spécialité Maxilloriso ou d'un OA proche de son activité professionnelle, poursuivie pendant la période de 6 ans	Participant engagé auprès de l'Organisme Agréé Maxilloriso par la HAS.	Attestation d'accréditation délivrée par la HAS
2.	Participation régulière à un registre de pratiques (ATM, Tumax, etc), poursuivie pendant la période de 6 ans	Participation effective avec dépôts de cas cliniques	Attestation du responsable du registre Ressource : Liste des Registres Annexe 4
3.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés dispensés par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type. Éligibilité de fait (fiche méthodes HAS)	Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe X) Document preuve : attestation de participation adressée par l'organisme ;
4.	Actions d'amélioration des pratiques organisées au sein des établissements de santé (RMM, RCP, CREX, etc.)	Participation effective aux séances de ECP, RMM, CREX... Éligibilité de fait (fiche méthode HAS) Minimum de 4 participations pour valider UNE action	Attestation de l'établissement.
5.	Participation aux missions transversales de l'établissement (CLIN, CLUD, CSH, COMEDIMS, commission de bloc...) et formations au management des équipes	Participation effective aux diverses missions.	Attestation de l'établissement.
6.	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire	Participation à l'exercice coordonné Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Document preuve : Attestation de l'organisme ou du responsable de l'équipe de soins ambulatoires
7.	Indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins Participation poursuivie pendant une période de deux ans Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Document preuve : Attestation de l'organisme où ce suivi d'indicateurs a été réalisé
8.	Participation à un réseau de vigilance	Participation poursuivie pendant un minimum de 2 ans	Document de preuve : Attestation de participation fournie par l'organisateur du réseau
9.	Gestion des risques en équipe	Déclaration en équipe d'événements indésirables associés aux soins dans le domaine de la spécialité. Participation sur une durée de deux ans Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2787338/fr/declarer-les-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-eigs Document preuve : Attestation par la Direction de la Qualité de Gestion des Risques de l'établissement de santé où la déclaration a été réalisée
10.	Maîtrise de stage universitaire	Suivi de la formation à la maîtrise de stage Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Document de preuve : Attestation de l'Université

11.	Actions d'amélioration des pratiques (missions d'expertise, participation à des recommandations) organisées par les professions (CNP, Ordres, syndicats), le ministère ou des agences	Coordination de la recommandation, Participation en tant qu'expert à un groupe de travail (groupe bibliographique, groupe de rédaction, groupe de relecture)	Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_431294/recommandations-pour-la-pratique-clinique-rpc Document preuve : Attestation de l'organisme demandeur
12.	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés au titre du DPC publiées par l'ANDPC	Créations et réalisation d'actions au titre du DPC publiées par l'ANDPC	Attestation de l'ODPC et publication sur le site de l'ANDPC.
13.	Participation à un programme intégré proposé par ODPC dans le cadre des OP	Analyse de situations cliniques, Programme de simulation en santé : jeux pédagogiques de rôle (type ECOS), Tests de Concordance de Scripts	Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/spa_181_guide_bonnes_pratiques_simulation_sante_cd_2024_03_28.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-11/test_de_concordance_de_script.pdf Document preuve : Attestation de l'ODPC
14.	Action hors liste	Possibilité pour le médecin de proposer une action (hors liste) à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider la demande comme prévu dans le préambule	À évaluer/valider par le CNP

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail)	Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des Chirurgiens maxillo faciaux, Stomatologues, Chirurgiens oraux médecins : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM	Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
2.	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités et validées par le CNP	Liste des formations	Attestation de diplôme ou de certification fournie par l'université
3.	Actions réalisées dans le cadre d'associations de patients : interventions lors de journées organisées par les associations de patients ; fonctions exercées dans une association ; actions de sensibilisation ; contribution active à l'élaboration de fiches d'information pour les patients en collaboration avec une association ; enquêtes de satisfaction	Liste actualisée des associations agréées Minimum de 2 actions sur 6 ans	Listes des associations retenues par le CNP (Annexe 5) Attestation fournie par l'association d'usagers et transmise par le médecin
4.	Complétion d'une démarche d'accréditation avec l'organisme agréé de la spécialité Maxillofaciale ou d'un OA proche de son activité professionnelle, poursuivie pendant la période de 6 ans.	Participant engagé auprès de l'Organisme Agréé Maxillofaciale par la HAS.	Attestation d'accréditation délivrée par la HAS
5.	Participation aux registres de pratiques intégrant un recueil de données patients.	Participation active à de vie du registre	Liste des registres (annexe 4) Transmis par la plateforme du registre ou déclaration sur l'honneur
6.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients (par exemple : éducation thérapeutique...patients experts...).	• Élaboration d'un programme d'éducation thérapeutique [ETP] ou participation à 4 réunions d'un programme d'ETP pendant la période de 6 ans Programme ETP labellisé par une ARS	Attestation fournie par l'ARS (élaboration d'un programme ETP) ou par l'organisateur d'un programme ETP et transmise par le médecin
7.	Patients traceurs.	• Participation à un minimum de 4 réunions Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de présence aux réunions patient traceur
8.	Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique.	Selon un cadre formalisé	Attestation de présence et protocole fournis par l'organisateur du dispositif et transmise par le médecin

9.	Action hors liste	Possibilité pour le médecin de proposer une action (hors liste) à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider la demande comme prévu dans le préambule	Attestation de l'organisme de formation
----	-------------------	---	---

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1.	Actions de formation sur le thème de la santé personnelle du médecin délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail).	• Soit actions publiées par l'ANDPC à destination des rhumatologues : éligibilité de fait (fiche méthode HAS) • Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM	• Transmis par ANDPC • Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
2.	Avoir un médecin traitant (ou du travail)	Hors autodéclaration ou parent au 1 ^{er} degré ET l'avoir consulté au moins 3 fois pendant la période de certification	Attestations du médecin traitant (ou du travail)
3.	Complétion d'une démarche d'accréditation avec l'organisme agréé de la spécialité Maxillorisor ou d'un OA proche de son activité professionnelle, poursuivie pendant la période de 6 ans.	Participant engagé auprès de l'Organisme Agréé Maxillorisor par la HAS.	Attestation d'accréditation délivrée par la HAS
4.	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin.	Participation à un minimum de 4 réunions Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Compte rendu écrit des réunions avec liste de présence des participants transmise par le médecin
5.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'"auto-repérage" ou de l'"auto-dépistage".	Renseignement de 3 questionnaires sur la période de 6 ans	Déclaration sur l'honneur transmise par le médecin
6.	Actions dans le domaine de la prévention en santé : respect du calendrier vaccinal, prévention et gestion des risques psycho-sociaux, radioprotection, prise en compte d'actions en santé environnementale ou nutritionnelle et d'activités physiques et sportives.	Soit actions publiées par l'ANDPC: éligibilité de fait (méthode HAS) Soit action de formation par un autre organisme : minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM	Transmis par ANDPC Attestation de présence fournie par l'organisateur et transmise par l'organisateur ou par le médecin
7.	Action hors liste	Possibilité pour le médecin de proposer une action (hors liste) à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider la demande comme prévu dans le préambule	

ANNEXES

Liste des abréviations et acronymes

ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu
ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)
CMF : Chirurgie maxillo-faciale
CNCP : Conseil National de Certification Périodique
COM : Chirurgie Orale Médicale
CREX : Comité de Retour d'Expérience
CS : Conseil Scientifique
DIU : Diplôme Inter Universitaire
DPC : Développement Professionnel Continu
DU : Diplôme Universitaire
FMC : Formation Médicale Continue
FSM : Fédération des Spécialités Médicales
HAS : Haute Autorité de Santé
HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique
ODPC : Organisme de Développement Professionnel Continu
OP : Orientations Prioritaires
RCP : Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
RMM : Revue de mortalité et de morbidité

ANNEXE 1

Liste actualisée des formations diplômantes de type [DU ou DIU](#) (Liste actualisée au 27 août 2025)

DU et DIU organisés en France

AMIENS

DU de microchirurgie expérimentale (Université Picardie Jules Verne) responsable Pr Stéphanie Dakpé/ Pr Celine Klein

ANGERS

DU de Chirurgie réparatrice des cancers cutanés de la face (Pr Pascal Rousseau) https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-DUC/sciences-technologies-sante-STS/du-chirurgie-reparatrice-des-cancers-cutanes-de-la-face-MDUCA_1.html

DU de Microchirurgie expérimentale et clinique (Pr Henri-Dominique Fournier) https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-DUC/sciences-technologies-sante-STS/du-microchirurgie-experimentale-et-clinique-MDUMI_1.html

BESANÇON

DU de Modélisation, planification et impression 3D en chirurgie -I3DC (Pr Christophe Meyer) <https://formations.univ-fcomte.fr/fr/formations/feuilleter-le-catalogue/diplome-universite-niv-form-bac-5-UF/du-modelisation-planification-et-impression-3d-en-chirurgie-M4QQUWWS/du-modelisation-planification-et-impression-3d-en-chirurgie-M4QQUWYZ.html>

DU de Pratiques et innovations en cicatrisation (Dr Isabelle PLUVY, Dr Joséphine Moreau) <https://formations.univ-fcomte.fr/fr/formations/feuilleter-le-catalogue/diplome-universite-niv-form-bac-2-UC/du-pratiques-et-innovations-en-cicatrisation-M4QSJHN7.html>

BORDEAUX

DIU de Chirurgie Orthognathique (Dr Matthias SCHLUND) <https://bordeaux-sante-event.fr/formation/chirurgie-orthognathique-2/>

CAEN

DIU Plaies et cicatrisation (Pr Anne Domp martin-Blanchere) <https://uniform.unicaen.fr/catalogue/formation/dusante/5386-diplome-d-universite-plaies-&-cicatrisations>

CLERMONT FERRAND

DU de Microchirurgie expérimentale (Pr Isabelle Barthelemy) <https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/offre-de-formation/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante/diplome-inte-universitaire>

CRETEIL

DU de Techniques d'injection et de comblement (Pr Jean-Paul Meningaud) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/dutic>

DU d'Agent physique en médecine esthétique (Pr Jean-Paul Meningaud) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/du-agents-physiques-en-medecine-esthetique-duapme>

DU de Médecine environnementale (Dr Joël Spiroux de Vendômois, Pr Jean-Paul Meningaud) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/du-medecine-environnementale>

DU de Médecine anti-âge (DUMAA) (Dr Claude Dalle, Pr Jean-Paul Meningaud) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/dumaa>

DU de Médecine et chirurgie esthétique et reconstructrice génitale (Pr Barbara Hersant) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/du-medecine-et-chirurgie-esthetique-et-reconstructrice-genitale>

DU de Techniques microchirurgicales (Pr Jean-Paul Meningaud, Dr Simone La Padula) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/du-techniques-microchirurgicales>

DU Implantation capillaire (Pr Jean-Paul MENINGAUD, Pr Barbara HERSANT) <https://www.u-pec.fr/fr/formation/du-implantation-capillaire>

DIJON

DU d'orthopédie dento-crânio-maxillo-faciale (Pr Narcisse ZWETYENGA, Pr Victorin AHOSSI) <https://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr/nos-formations/pole-odontologie-et-reconstruction/du-orthopedie-cranio-dento-maxillo-faciale.html>

DU Action humanitaire (Pr Narcisse ZWETYENGA) <https://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr/nos-formations/pole-ethique-humanitaire/du-action-humanitaire.html>

DU Plaies et cicatrisations (Dr Vivien MORIS) <https://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr/nos-formations/pole-dermatologie/du-plaies-et-cicatrisation.html>

DU Implantologie Orale (Pr Narcisse ZWETYENGA, Pr Victorin AHOSSI) <https://sefca-umdpcs.u-bourgogne.fr/nos-formations/pole-odontologie-et-reconstruction/du-d-implantologie-orale.html>

LIMOGES

DIU plaies et cicatrisation (Pr A. Desmoulière, Dr B. Laverdet) <https://www.pharmacie.unilim.fr/wp-content/uploads/sites/14/2025/04/D.U.-Plaies-et-cicatrisation.pdf>

LYON

DIU de Chirurgie Orthognathique (Pr Pierre BOULETREAU) <https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-691/chirurgie-orthognathique.html>

DU de Techniques de microchirurgie expérimentale et clinique (Pr Alain-Ali Mojallal, Dr Catherine VOGT) <https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-740/techniques-de-microchirurgie-experimentale-et-clinique.html>

DU de Chirurgie plastique de la face (Pr Eric TRUY) <https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-712/chirurgie-plastique-de-la-face.html>

DU IMPLANTOLOGIE ORALE : Bases anatomo-chirurgicales, implantologie clinique (Pr. BOULETREAU) <https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-596/implantologie-orale-bases-anatomiques-et-implantologie-clinique.html>

MARSEILLE

DIU de Chirurgie Orthognathique (Pr Cyrille CHOSSEGROS) <https://smpm.univ-amu.fr/fr/formations/formation-continue/chirurgie-orthognathique>

NANCY

DU Chirurgie faciale ; option 1 : Chirurgie maxillo-faciale, plastique, reconstructrice et esthétique de la face ; option 2 : chirurgie buccale (Pr Muriel BRIX) <https://formations.univ-lorraine.fr/fr/diplomes-et-formations/diplome-d-universite-du-diplome-inter-universitaire-diu/2708-diplome-universitaire-chirurgie-faciale.html>

DU Techniques microchirurgicales <https://formations.univ-lorraine.fr/fr/diplomes-et-formations/diplome-d-universite-du-diplome-inter-universitaire-diu/2591-diplome-universitaire-techniques-microchirurgicales.html>

DIU Techniques Microchirurgicales & Supramicrochirurgie <https://medecine.univ-lorraine.fr/fr/ecole-chirurgie/diplomantes/diu-techniques-microchirurgicales-supramicrochirurgie>

DU plaies et cicatrisation <https://medecine.univ-lorraine.fr/fr/plaies-et-cicatrisation-test>

NANTES

Nantes Université – Nantes

DU de microchirurgie expérimentale et dissection des lambeaux (Pr Pierre PERROT) <https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-microchirurgie-experimentale-et-dissection-des-lambeaux>

PARIS

DIU Carcinologie buccale (Pr Géraldine Lescaille) <https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-du-diu-1/sciences-technologies-sante-STs/diu-carcinologie-buccale-KFGSHBY0.html>

DU Chirurgie reconstructrice pré et péri-implantaire orale (Pr Thomas SCHOUMAN) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-chirurgie-reconstructrice-pre-et-peri-implantaire-orale/>

DU Chirurgie orthognathique et technologies 3D (Pr Thomas SCHOUMAN) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-chirurgie-orthognathique-et-technologies-3d/>

DU Orthodontie et chirurgie (Pr Thomas SCHOUMANN) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-orthodontie-et-chirurgie/>

DIU Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale (Pr Thomas SCHOUMAN + Pr Olivier TROST – Rouen) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-orthopedie-dento-cranio-maxillo-faciale/>

DU Méthodes orthodontiques non visibles (Pr Thomas SCHOUMAN) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-methodes-orthodontiques-non-visibles/>

DIU Pathologie de la muqueuse buccale (Pr. Chloé BERTOLUS et Pr Mahtab SAMIMI) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-pathologie-de-la-muqueuse-buccale/>

DU Pathologie de la muqueuse buccale en pratique clinique (Pr. Chloé BERTOLUS) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-pathologie-de-la-muqueuse-buccale-en-pratique-clinique/>

DU Pathologie salivaire (Pr. Chloé BERTOLUS) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-pathologie-salivaire/>

DU Pathologie et thérapeutique chirurgicale du cuir chevelu (Pr. Chloé BERTOLUS) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-pathologie-et-therapeutique-chirurgicale-du-cuir-chevelu/>

DU Prothèse faciale appliquée (Pr. Chloé BERTOLUS) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-prothese-faciale-appliquee/>

DU Prothèse oculaire appliquée (Pr Bahram BODAGHI, Pr. Chloé BERTOLUS) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-prothese-oculaire-appliquee/>

DU Réhabilitation orale implantaire (Pr Thomas SCHOUMANN) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/diu-rehabilitation-orale-implantaire/>

DU Rhinoplastie esthétique et fonctionnelle (Pr. Chloé BERTOLUS) <https://fc.sorbonne-universite.fr/nos-offres/du-rhinoplastie-esthetique-et-fonctionnelle/>

TOURS

DU Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée (Dr Arnaud PARE, Dr Guillaume BACLE) <https://med.univ-tours.fr/version-francaise/formations/etudes-medicales/du-et-diu-de-medecine/microchirurgie-experimentale-et-anatomie-chirurgicale-appliquee769-e-du>

DU de pathologie de la muqueuse buccale (Pr Mahtab SAMIMI) <https://formation-continue.univ-tours.fr/version-francaise/formations-compatibles-avec-une-activite-professionnelle/medecine/pathologie-de-la-muqueuse-buccale-diu>

ANNEXE 2

Liste des Congrès : Principe deux actions du Bloc 1 pendant le cycle de 6 ans pour valider ce bloc

Congrès majeurs : la participation à un congrès majeur vaut une action :

- Congrès de la SFSCMFCO,
- Journée d'Automne de la SFSCMFCO,
- Congrès de l'Association Française des Chirurgiens de la Face,
- Congrès de l'EACMFS

Autres congrès : La participation à deux congrès vaut une action :

- Société Languedocienne de Stomatologie, Chirurgie maxillo faciale et Chirurgie orale.
- Les chirurgiens maxillo-faciaux.
- L'Association Internationale de médecine Orale et Maxillo-Faciale.
- Congrès de l'institut Jean Delaire
- Congrès de l'Association Française des Fentes Faciales

ANNEXE 3

Liste des actions de Maxilloform publiée sur le site de l'ANDPC : <https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc>

ANNEXE 4

Liste des registres retenus par le CNP

- Registre des prothèses des ATM
- Registre Tumax

ANNEXE 5

Liste des associations de patients agréées par le CNP :

: <https://sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/associations-d-usagers-du-systeme-de-sante-agreees>

ANNEXE 6

Conseil scientifique du CNP pour la certification périodique :

- Dr Patrick-Yves Blanchard Président du CNP
- Dr Francis Dujarric Représentant du CNP auprès de la FSM
- Dr Lotfi Benslama SG de la SFSCMFCOM
- Pr Jebrane Bouaoud CNP
- Dr André Chaine CNP
- Dr Philippe Vermesch CNP
- Dr Julien Davroux CNP
- Dr Olina Rios CNP
- Dr Alexandre Brygo CNP
- Dr Pierre Emmanuel Huguet